



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Conclave sur les retraites

Question au Gouvernement n° 515

Texte de la question

CONCLAVE SUR LES RETRAITES

Mme la présidente . La parole est à Mme Émeline K/Bidi.

Mme Émeline K/Bidi . Avec un certain sens de la formule, monsieur Bayrou,...

M. Jean-Paul Lecoq . Trop tard, il nous quitte déjà !

Mme Émeline K/Bidivous avez instauré un conclave sur les retraites, une méthode, selon vos mots, « originale » et « de rupture ». L'originalité et la rupture auraient pu se traduire – nous l'espérons – par des discussions à huis clos, autonomes et libres de toute contrainte extérieure pour les partenaires sociaux.

Or dès que les discussions ont commencé, le gouvernement a acculé le conclave en déclarant haut et fort que le pays était en économie de guerre ; et bien que le président ait affirmé qu'aucun impôt supplémentaire ne financerait cette économie, vous vous êtes empressé de plaider pour le pire d'entre eux : l'impôt sur la vie des travailleurs et des retraités. Il leur faudra donc travailler plus, plus longtemps et percevoir des pensions plus réduites : quelle injustice, particulièrement pour les travailleurs pauvres de notre pays, dans l'Hexagone comme en outre-mer !

Devant la résistance des organisations syndicales et leur insistance à débattre de tous les sujets, y compris d'un âge de départ à la retraite à 62 ans, le premier ministre a porté un coup fatal au conclave, en affirmant que c'était quasiment chose impossible. Il a ainsi perverti le rapport de forces qui est pourtant la base de tout dialogue social, en donnant le poids du gouvernement au patronat et en réduisant la parole des syndicats à presque rien.

Alors, à ce stade, puisque le conclave s'est transformé en une grande scène ouverte où chaque membre du gouvernement donne son avis pour influencer les discussions, et puisque le premier ministre prétend n'être qu'un simple citoyen qui s'exprime – c'est ce qu'il a dit hier –, n'est-il pas temps de redonner la parole au peuple, comme notre groupe l'a toujours défendu à la demande d'une majorité de nos concitoyens ?

« Lorsque des questions sont bloquées, lorsqu'il n'y a pas de résolution possible, le référendum est une issue ». Ces mots auraient pu être les miens mais ce sont ceux que François Bayrou a tenus le 27 février dernier, à l'ouverture du conclave. L'organisation d'un référendum sur l'âge de départ à la retraite : voilà une décision courageuse qui serait enfin « originale » et « de rupture » ! La vraie question, toutefois, demeure : avec qui voulez-vous rompre ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe GDR et sur quelques bancs du groupe EcoS.*)

Mme la présidente . La parole est à Mme la ministre chargée du travail et de l'emploi.

M. Inaki Echaniz . Où est le premier ministre ?

Mme Astrid Panosyan-Bouvet, *ministre chargée du travail et de l'emploi* . Je tiens à excuser le premier ministre : il a dû se rendre au Sénat où, comme vous le savez, la séance des questions au gouvernement va s'ouvrir.

M. Inaki Echaniz . Il y a un problème d'organisation !

M. Pierre Cordier . C'est plus important ici : nous avons le dernier mot !

Mme Astrid Panosyan-Bouvet, *ministre* . Je voulais le préciser, puisque la question m'était posée : au Sénat, les questions au gouvernement commencent à 15 heures.

Madame la députée, je veux vous rassurer. La position du gouvernement et les règles du jeu ne changent pas : nous faisons toujours confiance aux partenaires sociaux...

Mme Christine Arrighi . Ce sont eux qui ne vous font plus confiance !

Mme Astrid Panosyan-Bouvet, *ministre*et au dialogue social. L'initiative que nous avons lancée est inédite et complexe ; nous faisons d'abord le pari de nous appuyer sur l'expertise de la Cour des comptes, qui a livré un rapport incontestable.

M. Jean-Paul Lecoq . On a l'habitude de vos opérations de com' !

Mme Astrid Panosyan-Bouvet, *ministre* . Ce rapport, qui n'a pas été remis en cause par les partenaires sociaux, montre la gravité de la situation, puisque le déficit s'élève d'ores et déjà à près de 7 milliards d'euros.

Par ailleurs, une lettre de mission envoyée par le premier ministre demande aux partenaires sociaux, au minimum, de trouver le chemin de l'équilibre dès 2030, parce que l'équilibre est la condition *sine qua non* d'un régime par répartition. Enfin, un ordre du jour a été défini par les partenaires sociaux eux-mêmes ; des réunions, qui se tiennent le jeudi, sont consacrées à des sujets tels que l'âge de départ, la pénibilité, les carrières hachées, les femmes – naturellement –, l'épargne retraite, la gouvernance,...

M. Jean-Paul Lecoq . Les dockers !

Mme Astrid Panosyan-Bouvet, *ministre*parmi d'autres. Voilà ce qu'il en est : les règles du jeu ne changent absolument pas. Nous pensons que ces discussions doivent se poursuivre pour aller jusqu'à leur terme, et plusieurs organisations syndicales et patronales ont dit la même chose ce matin. À elles, d'ailleurs, de déterminer si elles souhaitent élargir l'ordre du jour et passer plus de temps sur certaines thématiques. Nous devons conserver un régime par répartition – c'est la base de notre régime de retraite – qui soit équilibré, tout en l'améliorant, en particulier s'agissant de la pénibilité et des femmes.

Mme Émeline K/Bidi . Et le référendum ?

Données clés

Auteur : [Mme Émeline K/Bidi](#)

Circonscription : Réunion (4^e circonscription) - Gauche Démocrate et Républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 515

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Travail et emploi

Ministère attributaire : Travail et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 20 mars 2025